

Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

Du mercredi 5 Avril 2017

Présidence *Monsieur TOURNIER*
Membre élu du comité *Monsieur GILLES (Secrétaire) présent*
Membre élu du comité *Monsieur CLEMENT (Trésorier) présent*

La séance est ouverte à 9h30, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

Réponses aux questions des délégués :

En ce qui concerne les places de parking pour les formateurs salariés à Saint Germain, Monsieur TOUNIER répond :

Le parking arrière n'est pas réservé aux formateurs, c'est une tolérance de la part de la CAF et il sera interdit clairement aux élèves l'année prochaine. En revanche nous informerons les élèves sur les lieux de parking gratuit. La direction explique par ailleurs que le quartier reste accessible en termes de place dans les rues adjacentes.

En ce qui concerne le remboursement intégral du titre de transport pour les ex-salariés de ESUP-ML en raison de leur délocalisation, Monsieur TOUNIER répond :

Dans le cadre légal c'est impossible car cela créerait une discrimination entre les salariés. La direction ne veut pas s'opposer à la loi.

En ce qui concerne augmentation des titres restaurant dans la limite légale (60% employeur 40% salariés), Monsieur TOUNIER répond :

Cette question sera traitée avec la suivante et la demande devra être à nouveau effectuée en Janvier 2018.

En ce qui concerne la révision des salaires annoncée à des salariés lors des entretiens, Monsieur TOUNIER répond :

Un détail des augmentations prévisibles au 1^{er} janvier prochain (2018) sera proposé au Comité d'Entreprise au plus tard en juin. Le Président rappelle que les résultats d'aujourd'hui sont encore très loin du niveau de ceux de 2011/2012. La direction insiste sur les efforts déjà fournis depuis trois ans (revalorisation des taux horaires minimum des formateurs, mutuelle, tickets restaurant pour tous, etc.).

En ce qui concerne le manque d'équité de traitement des salariés dans les réductions heures prévues, Monsieur TOUNIER répond :

Les critères retenus par ordre alphabétique et sans pondération à ce jour sont :

- Adaptabilité
- Age
- Ancienneté
- Matières enseignées
- Organisation interne et Management
- Situation de famille

En cas d'heures libérées, la priorité est donnée aux salariés dans la limite des mêmes critères.

En ce qui concerne le BTS Communication à St Germain, Monsieur TOUNIER répond :

Le BTS Communication ne sera pas proposé dans un proche avenir sur le site de Saint-Germain en Laye, cependant la question sera reposée à l'occasion de notre future implantation dans les Yvelines.

En ce qui concerne le Statut cadre pour ceux qui le souhaitent en vu de la retraite, Monsieur TOUNIER répond :

La direction ajoute ne pas comprendre la requête et ne voit aucunes similarités entre le poste de Formateur et le statut cadre. De plus la direction cite la convention collective comme argument, celle-ci ne prévoyant pas le cas de figure (un formateur est un employé niveau E).

Pour les retraites, il existe un PERCO Interentreprises qui n'est pas utilisé. Et le CPEA prend en charge les frais d'adhésion et de gestion. Cela peut selon la direction préparer la retraite de certains de nos salariés qui le souhaitent.

En ce qui concerne le paiement des copies examens blancs que nous avons déjà évoqués, Monsieur TOUNIER répond :

Afin de ne pas créer de discrimination entre les salariés, une solution équitable est recherchée.

En ce qui concerne le paiement du 1er Mai, Monsieur TOUNIER répond :

Les formateurs ne peuvent bénéficier du premier mai n'étant pas sur les calendriers.

Pour autant et dans une recherche d'équité avec le personnel permanent dont le premier Mai est chômé/payé, les personnels intermittents ne perçoivent aucune retenue sur la journée de solidarité qui est prise en charge intégralement par la société.

Le Comité d'entreprise attribue les nouveaux postes de Secrétaire et Trésorier :

Secrétaire du CE : **Yannick GILLES**

Trésorier du CE : **Franck CLEMENT**

NB : cette partie du Procès Verbal vaut avenant au règlement intérieur du Comité d'Entreprise

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion, et en précisant le prochain Rendez-vous le 10 mai à 9h30 à MAISONS LAFFITTE.

Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 11h00.

Paris, le mardi 18 avril 2017,

Yannick GILLES

Secrétaire



Franck CLEMENT

Trésorier



Jean-Baptiste TOURNIER

Président

